

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le 24/04/2023
ID : 041-214101321-20230413-398-DE

670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 7 avril 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale

Absent (s) excusé (s) : M JULIEN Gilles

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : M JULIEN Gilles donne pouvoir à Mme MARC-MARTIN Nicole

Secrétaire de séance : Mme DEBRUYNE Caroline

398-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations sont régulières,

1°)statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°)statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°)statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes : 8 pour

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 avril 2023

Certifié exécutoire le 21 avril 2023



[Handwritten signature]